



LES INFOS DE SUD !

KERMESSE DES 60 ANS DU SITE : LA RECETTE DE CAUCHEMAR EN CUISINE RH



60 ans du site : Après les 217 000 € engagés pour les aménagements extérieurs de l'entrée des Dunes, la Direction consacrera 450 000 € aux célébrations des 60 ans du site les 13 et 14 juin prochains.

SUD se réjouit que de nombreux salariés et leurs familles se soient inscrits à cet événement qui permettra de mettre en valeur nos métiers et notre savoir-faire. Au total, 2 732 visiteurs sont attendus au village anniversaire et 1 954 personnes participeront aux visites (730 salariés et 1220 accompagnants).

SUD est toutefois intervenu à plusieurs reprises concernant l'absence des préretraités parmi les personnes invitées, alors même qu'ils sont toujours salariés de l'entreprise. À la suite de ces interventions, la Direction a indiqué qu'un événement spécifique réunissant préretraités et retraités serait organisé à l'automne.

Pour SUD, la question n'est pas celle de l'événement lui-même mais celle des priorités. Alors que les salariés attendent toujours des mesures face à l'inflation et que la participation a été réduite malgré une performance opérationnelle au rendez-vous, ces montants interrogent sur les moyens que l'entreprise est prête à mobiliser pour reconnaître le travail de celles et ceux qui font vivre le site au quotidien.

Une revendication que SUD continue de porter. Lors de la dernière mobilisation sur le pouvoir d'achat, SUD a d'ailleurs été la seule organisation syndicale à maintenir son préavis de grève jusqu'à son terme.

Bornes électriques : Les études pour l'installation de bornes de recharge sur les parkings des Murets et des Landes sont en cours. Le projet représenterait un investissement d'environ 4 M€ pour l'installation de 180 bornes de recharge.

Pourtant, alors que le Groupe encourage le recours aux véhicules électriques et met en avant les dispositifs d'aide destinés aux salariés, la mise en service de ces bornes n'est pas envisagée avant 2027-2028. La Direction a indiqué avoir « été prise de court » par cette annonce du Groupe.

Pour SUD, il est difficile d'encourager les salariés à passer à l'électrique sans leur offrir de solution de recharge sur le site avant plusieurs années.

CONVERGENCE : Une réunion d'échange est fixée au vendredi 5 juin avec la Direction.

Négo restauration : Le projet d'accord relatif à la restauration sur l'établissement de la Hague est soumis à la signature des organisations syndicales **jusqu'au 15 juin 2026**.

Comme pour tout accord à caractère économique, **SUD consulte actuellement ses adhérents et se conformera à la décision majoritaire exprimée.**

Protection des données : SUD a interrogé la Direction sur plusieurs sujets touchant aux données personnelles des salariés : accès aux bulletins de salaire via HR'BOX malgré le refus de Digiposte, diffusion passée de numéros de sécurité sociale via CARD ou encore présence de CV comportant des données personnelles sur des espaces largement accessibles.

Estimant que des interrogations demeuraient, SUD a proposé que le CSE saisisse la CNIL. Cette proposition a été rejetée. **SUD a donc décidé de saisir seul la CNIL.**

Quelques jours plus tard, SUD a reçu plusieurs demandes de retrait concernant un organigramme du CSP Paie diffusé sur son site internet afin de permettre aux salariés, y compris préretraités, d'identifier plus facilement leurs interlocuteurs.

Dès les premières demandes reçues, **le document a été retiré en moins d'une heure puis remplacé par une solution ne comportant plus de photographies.**

Pour SUD, le respect des données personnelles ne doit souffrir d'aucune exception. **Lorsque des salariés demandent le retrait d'un document, nous agissons immédiatement.**

Nous attendons la même vigilance lorsqu'il s'agit de numéros de sécurité sociale, de CV de salariés ou de l'accès à des données RH sensibles. **Les salariés jugeront eux-mêmes des priorités de chacun.**

Une chose est certaine : **SUD continuera à défendre avec la même détermination les droits des salariés, leurs conditions de travail, leur pouvoir d'achat et la protection de leurs données personnelles.**

Congé supplémentaire de naissance : SUD a interpellé la Direction sur la mise en œuvre du futur congé supplémentaire de naissance, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er juillet 2026.

Jusqu'à présent, la Direction invoquait l'attente des décrets d'application. Or, lors de son intervention à l'Assemblée nationale le 20 mai 2026, la ministre de la Santé et des Familles, Mme Stéphanie RIST, a confirmé que les demandes pourront être déposées dès juin pour un congé à compter du 1^{er} juillet.

À ce jour, aucune information n'a été communiquée par le Groupe. **SUD a redemandé** quelles seront les modalités d'application de ce nouveau droit, notamment concernant la rémunération, les droits et l'information auprès des salariés.

Permanences Vivinter : Les prochaines permanences Vivinter se tiendront sur le site **les 13 et 14 octobre 2026**.

Permanences d'écoute psychologique : Aux mois de juin et juillet, les permanences psychologiques sont toujours assurées au SAN par Mesdames Magali FUCHS (06.60.49.91.22, magali.fuchs@ext.preventis.fr) et Erika UHL (06.85.73.35.75, erika.uhl@ext.preventis.fr) :

Judi 4 juin (M. FUCHS) / vendredi 12 juin (E. UHL) / vendredi 19 juin (M. FUCHS) / vendredi 26 juin (E. UHL)

Vendredi 3 juillet (E. UHL) / jeudi 9 juillet (M. FUCHS) / jeudi 23 juillet (M. FUCHS) / vendredi 31 juillet (E. UHL)

Places motos : 67 places supplémentaires pour les motos ont été créées sur le parking des Murets le 16 mai dernier. La Direction a indiqué que si les besoins de stationnement continuent d'augmenter, 48 places supplémentaires pourraient être aménagées. Une solution temporaire, ces places ayant vocation à redevenir des places voiture pour l'automne/hiver.

Prime été (Rappel) : Vous avez jusqu'au 24 juillet 2026 pour commander vos bons d'achat en chèques-vacances Connect via le site du CSE [en cliquant ici](#). Pensez à vous munir d'un bulletin de paie 2026 (participation modulée en fonction du salaire de base). **En l'absence de justificatif, le montant minimum sera attribué.**

SUD regrette également que le minimum soit appliqué à l'ensemble des préretraités en prenant l'ensemble de leur indemnité indépendamment du salaire de base qu'ils avaient.

Bon à savoir : Vous pouvez convertir vos CV-Connect en CV papier en vous connectant à votre compte ANCV, rubriques « Mes services - Échanges » (frais de 10 €).

QUAND LES DONNÉES PERSONNELLES PRENNENT LE LARGE



Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com